

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/MB
OBJET

**Adoption du Budget
Primitif 2024 - Budget
annexe Activités
Economiques
assujetties à la T.V.A**

N° D_36_2024 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

.....

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A. (transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 5 mars 2024 conformément à la précision de la DGCL de communiquer le projet de budget 12 jours calendaire avant le Conseil Municipal) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M4 (comptabilité des Services Publics locaux), s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- | | |
|--------------|---------------|
| - Dépenses : | 1 414 452,00€ |
| - Recettes : | 1 414 452,00€ |

EXPLOITATION :

- | | |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 740 705,00€ |
| - Recettes : | 740 705,00€ |

Soit un Budget Primitif total des activités économiques assujetties à la T.V.A. d'un montant de : 2 155 157,00€.

.../...

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

Article 1 : D'approuver le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A tel qu'il lui a présenté.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

James CHÉRON